



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

149^e Assemblée de l'UIP

Genève
13-17 octobre 2024



Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/149/M
25 juillet 2024

L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit

Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteuses

Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie)

1. Lorsque ChatGPT a été lancé en 2022, le monde a franchi une nouvelle étape en matière d'avancées technologiques avec le développement et le déploiement des grands modèles de langage. L'intelligence artificielle (IA) est entrée dans une ère nouvelle. Ces nouveautés ont été l'occasion, pour des Parlements membres de l'Union interparlementaire (UIP) concernés, d'étudier des moyens de combler l'écart entre les progrès technologiques et le rythme auquel les parlements exercent leur fonction de contrôle. Les législateurs du monde entier ont également eu la possibilité de manifester leur intérêt à comprendre les avantages et les défis que ces avancées représentent pour leurs électeurs et de réfléchir aux moyens les plus efficaces de protéger ces derniers contre les effets néfastes d'une utilisation irresponsable de l'IA.
2. Lors de la 147^e Assemblée de l'UIP, qui a eu lieu en Angola en octobre 2023, des délégués intéressés ont tenu un débat sur la nécessité de renforcer le dialogue relatif à la question critique de l'IA en général et à son impact sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit en particulier. À cette Assemblée, les co-rapporteuses du projet de résolution ont lancé un dialogue et ont commencé à œuvrer à l'adoption d'une résolution qui refléterait les valeurs de l'UIP et offrirait un cadre aux délégués pour examiner leurs priorités dans ce domaine d'importance croissante.
3. En décembre 2023, en amont de l'élaboration du projet de résolution, les co-rapporteuses ont fixé un cadre pour commencer à définir les contours du futur débat sur les impacts de l'IA ainsi que pour recueillir des avis de spécialistes. Il a été décidé d'organiser une série d'[ateliers en ligne](#) réunissant à la fois des représentants de Parlements membres de l'UIP et des experts afin de mieux comprendre les avantages et les défis liés aux effets naissants de l'IA. Il a été décidé que ces ateliers seraient présidés et dirigés par les co-rapporteuses.
4. Le premier atelier, intitulé [Un secteur en mutation : vue d'ensemble sur les récentes avancées en intelligence artificielle](#), s'est tenu le 22 janvier 2024. D'éminents experts ont exposé les grands principes de l'IA, énuméré les technologies qui transforment le monde ainsi que leurs potentialités, et expliqué comment elles sont développées et déployées. La modératrice était Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteuse de la résolution, et les intervenants M. Yoshua Bengio, fondateur et Directeur scientifique de l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), et Mme Inma Martinez, Présidente du groupe d'experts multipartite et Coprésidente du comité directeur du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA).

F

#IPU149

5. Le 15 février 2024 s'est tenu le deuxième atelier, intitulé [L'intelligence artificielle et ses nouveaux effets sur la société](#). Des experts de différents pays ont exprimé des avis importants sur la manière dont l'IA conditionne les institutions démocratiques, l'emploi, les droits de l'homme, les conflits et l'industrie. Animé par Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteuse de la résolution, cet atelier a réuni les experts suivants : M. Joel Blit, associé principal de recherche au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale et Professeur associé d'économie à l'Université de Waterloo, M. Phil Thigo, conseiller auprès du Gouvernement du Kenya et membre de l'Organe consultatif de haut niveau des Nations Unies sur l'intelligence artificielle, et M. Tawfik Jelassi, Sous-Directeur général pour la Communication et l'information à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
6. Le troisième atelier, [Réponses mondiales aux nouvelles technologies avancées en intelligence artificielle](#), a eu lieu le 6 mars 2024. Les parlementaires ont abordé le déploiement à grande échelle de l'IA, qui bouleverse les sociétés du monde entier. Ils ont discuté de l'élaboration de cadres régissant son développement, son déploiement et son application ainsi que les travaux de recherche en la matière. Cet atelier a dressé un tour d'horizon de diverses questions d'actualité, notamment des initiatives actuellement en cours en matière d'IA, des approches en passe de devenir des bonnes pratiques et des écarts existants entre les progrès réalisés dans le domaine de l'IA et les cadres réglementaires. M. D. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, était le modérateur de la séance, dont les intervenants étaient Mme Carol Roach, Sous-Secrétaire du Ministère des affaires économiques des Bahamas, M. Martin Ulbrich, expert de haut niveau des politiques en matière d'IA à la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG Connect) de la Commission européenne, et M. Quintin Chou-Lambert, chargé de programme principal au Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour les technologies.
7. À la 148^e Assemblée de l'UIP, tenue à Genève en mars 2024, les co-rapporteuses ont participé au débat relatif au projet de résolution sur l'IA durant une séance de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. Lors de ce débat, M. Tomas Lamanauskas, Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et M. Prateek Sibal, spécialiste de programme à la Section des politiques numériques et de la transformation numérique de l'UNESCO, ont livré des exposés. Ils ont évoqué les avancées et les possibilités offertes par l'IA dans les domaines de la santé, de l'agriculture numérique, de la gestion des catastrophes naturelles, des télécommunications radio et des changements climatiques. Ils ont également insisté sur le fait que 2,6 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à Internet et ne profitent guère des retombées des technologies fondées sur l'IA. Il a également été souligné que la réglementation de l'IA devrait s'inscrire dans des cadres normatifs, tels que le droit international des droits de l'homme.
8. En outre, un *Atelier sur l'intelligence artificielle (IA)* a été organisé à la 148^e Assemblée, le 25 mars 2024. Les principaux points à en retenir sont la nécessité d'établir une collaboration internationale, la recherche d'un équilibre entre le besoin de réglementation en matière d'IA et l'importance d'encourager l'innovation, la nécessité de développer la culture numérique dans le cadre scolaire et les menaces que l'ingérence électorale fait peser sur la démocratie. Des participants ont souligné que les politiques publiques en matière d'IA ne devraient pas être dictées par une poignée de multinationales implantées dans les pays du Nord et que les traditions orales des pays du Sud devraient être prises en compte dans les discussions sur la réglementation des technologies d'IA. Par ailleurs, ils ont relevé qu'un consensus se dégageait quant à la nécessité d'utiliser l'IA en toute sécurité.
9. La Dr Ackson, Présidente de l'UIP, dans ses remarques liminaires à l'atelier, a indiqué que les experts avaient insisté sur l'ampleur du défi à relever et qu'il incombait désormais aux parlementaires de veiller à ce qu'un cadre législatif soit établi pour permettre à chacun de profiter des éventuelles retombées de l'IA tout en gérant les risques. Elle a ajouté : "Il est très rare que les parlements soient appelés à prendre des mesures dans un domaine où la législation est quasi inexistante. C'est pourtant ce que nous devons faire aujourd'hui. Nous devons bâtir un cadre réglementaire en matière d'IA quasiment à partir de rien, alors même que les technologies continuent d'évoluer très rapidement. C'est un grand défi et peut-être aussi une grande opportunité pour la coopération régionale et internationale."

10. En mars 2024, les co-rapporteuses ont contribué, au nom de l'UIP, au rapport d'étape de l'organe consultatif sur l'IA du Secrétaire général de l'ONU, intitulé *Gouverner l'intelligence artificielle au bénéfice de l'humanité*. Elles ont souligné le rôle des parlements en tant que facilitateurs de la gouvernance de l'IA. Dans leur contribution, les co-rapporteuses ont fait observer que les parlements, au moyen de leurs fonctions législative et de contrôle, permettent de faire le lien entre, d'un côté, les principes et obligations convenus au niveau international et, de l'autre, l'existence concrète des personnes. Pourtant, les dirigeants participent trop souvent à des négociations intergouvernementales sans consulter le pouvoir législatif en bonne et due forme. Il en découle inévitablement des problèmes de mise en œuvre. Les co-rapporteuses ont exhorté l'organe consultatif à insister sur la nécessité d'associer les parlements à tous les niveaux – international, régional et national.
11. La résolution souligne le rythme alarmant auquel les avancées incontrôlées dans le domaine de l'IA touchent certains des citoyens les plus vulnérables, notamment ceux qui ne sont pas en mesure de profiter de ses retombées. Comme mentionné précédemment, la résolution vise à combler l'écart entre les avancées des innovations technologiques produites par l'homme et les effets néfastes qu'elles engendrent et qui sont rarement réglementées par l'état de droit. La vulnérabilité des institutions démocratiques existantes vis-à-vis de l'IA et les conséquences négatives d'une utilisation irresponsable de ces systèmes sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit sont des questions particulièrement préoccupantes. Parallèlement, la résolution reconnaît qu'il est utile d'exploiter et de renforcer les cadres juridiques et réglementaires existants ou nouveaux pour assurer l'élaboration, l'utilisation et le déploiement responsables et éthiques des technologies d'IA.
12. Enfin, la résolution appelle de nouveau les parlements et l'Union interparlementaire à considérer l'élaboration, le déploiement et l'utilisation responsables des technologies d'IA comme un objectif de travail essentiel.